

et notre gouvernement doivent intervenir à ce stade-ci dans l'intérêt du Canada et dans l'intérêt de cet important secteur qui est déjà en bien mauvaise posture.

Qu'est-ce que le ministre entend faire? Quelles mesures peut-il nous dévoiler aujourd'hui? Donnera-t-il des directives à l'ambassade du Canada à Washington? Dépêchera-t-il ses représentants? Rencontrera-t-il son homologue américain pour déterminer si ce qu'il affirme au sujet de ce rapport s'appliquera dans les faits.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, il est évident que je ne peux donner des assurances au nom du gouvernement américain. Nous avons entrepris des démarches aux niveaux politique, diplomatique et administratif. Nous croyons fermement, madame le Président, en fonction des données présentées durant ces audiences et malgré certaines déclarations politiques de quelques membres du Congrès que les représentants commerciaux spéciaux des États-Unis ne voient pas de raison d'imposer des sanctions comme l'avaient suggéré certains hommes politiques américains.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA SURFACTURATION PAR LES MÉDECINS—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis trois ans madame le ministre a réclamé avec beaucoup d'obstination au Canada et à l'étranger que soient éliminés de notre régime d'assurance-maladie les honoraires supplémentaires, en alléguant, fort justement, que cette facturation est incompatible avec notre régime d'assurance-maladie. Or, elle a eu l'occasion d'obtenir hier ce qu'elle a tant réclamé. Considérant qu'à l'ouverture de la réunion hier, elle a déclaré comme d'habitude que les honoraires supplémentaires étaient incompatibles avec notre régime d'assurance-maladie, pourquoi a-t-elle bel et bien capitulé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, ce même ministre est bien aise aujourd'hui d'annoncer à la Chambre et à tous les Canadiens que toutes les provinces se sont maintenant engagées par écrit envers elle, qui a été parfois la seule à en parler, à discuter des honoraires supplémentaires; elles ont en outre promis que la surveillance de cette facturation ferait dorénavant partie des conditions visant à préserver le caractère universel de notre régime d'assurance-maladie, ce qui a toujours été notre objectif. Je sais gré à toutes les provinces de leur collaboration.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, madame le ministre n'en dit pas plus long aujourd'hui qu'elle n'en a dit hier ou qu'elle n'en dit depuis trois ans. Je voudrais l'interroger sur ses propos. Le mois dernier, elle a déclaré ceci:

Si, dans le cadre du régime, on permet la surfacturation, pour les Canadiens qui peuvent l'absorber... on se retrouvera à l'époque d'avant l'instauration de l'assurance-maladie et en très peu de temps le régime s'écroulera. Ne vous faites pas d'illusion, cela revient à supprimer l'universalité du régime. On ne peut jouer sur les deux tableaux.

Questions orales

Voilà ce que madame le ministre a dit. Je suis d'accord avec elle. Étant donné qu'hier elle a fait une déclaration qui contredit carrément ces propos quand elle a affirmé qu'elle accepte désormais le principe de la surfacturation et qu'elle entend tout simplement en limiter l'imposition—c'est à mon tour de lui dire qu'elle ne peut jouer sur les deux tableaux. Aura-t-elle l'honnêteté de démissionner?

• (1425)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je pourrais fournir au député une longue liste de citations du harsard dans lesquelles j'ai répondu à son collègue, le représentant de Winnipeg-Birds Hill, que le gouvernement fédéral ne pouvait pas imposer unilatéralement un moratoire sur la surfacturation. Le député préfère parler d'interdiction. Je n'ai pas demandé à mes homologues provinciaux d'interdire la surfacturation. Je leur ai dit mot pour mot les propos qu'a cités le député et que, selon lui, j'ai souvent tenus aux Canadiens. J'ai dû être convaincante parce que la limitation de la surfacturation fait partie du dossier des négociations. C'est un grand pas vers le renforcement, une fois pour toutes, du régime d'assurance-maladie ouvert à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le ministre est passée maître dans l'art de fournir des solutions verbales au problème. Elle avait l'habitude de parler de supprimer la surfacturation. Maintenant, belle preuve d'hypocrisie, elle parle de la limiter, ce qui n'est pas du tout la même chose.

LE PRINCIPE DE L'UNIVERSALITÉ

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre vient de dire que le gouvernement fédéral n'a pas l'autorité nécessaire. J'aimerais agir de concert avec les provinces dans ce domaine-là. Le patron du ministre, le premier ministre, a dit en 1980:

... le gouvernement fédéral doit se servir de ses pouvoirs pour ramener les provinces au principe de l'universalité.

Voilà ce qu'a dit le premier ministre. Madame le ministre laisse-t-elle entendre que le premier ministre avait tort? Si le premier ministre avait raison, pourquoi ne se lève-t-elle pas pour déclarer que le gouvernement fédéral mettra les provinces au pas?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'aimerais dire à ce beau parleur que je ne peux pas le faire, et ce pour une raison très simple: nous avons une constitution au Canada. Nous avons contribué à sa mise en vigueur et nous la respectons. Le fait est que les dix provinces sont chargées de l'administration des services médicaux au Canada, et que nous distribuons à peu près la moitié des fonds consacrés à ces services selon cinq normes fondamentales. Nous avons accompli quelque chose de remarquable hier et, au nom des Canadiens, j'en suis très fière: la surfacturation et le ticket modérateur, d'une part, et les honoraires supplémentaires d'autre part, font maintenant partie du dossier et seront l'objet d'un examen. Nous établirons des paramètres et des conditions pour renforcer le régime de soins médicaux et maintenir son caractère d'universalité. C'est